



République française

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

DÉCISION DU MAIRE

D.M. n°2024-101 : Avenant 1 de transfert du marché n°2022-12 à la société ARVAL SERVICE LEASE

Le Maire de Cormeilles-en-Parisis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2122-18, L. 2122-21 6° et L. 2122-22 4°,

Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L. 1111-3, L. 2123-1, L2124-2,

Vu la délibération n° 2022-15 en date du 10 février 2022, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché négocié de location longue durée des véhicules non remplacés, issus des marchés 15-2014 et 16-2014, et ayant pour objet d'une part la régularisation des loyers entre le 01 juillet 2021 et le 30 juin 2022 pour les 21 véhicules arrivés à échéance et non remplacés durant la période de la crise sanitaire COVID, et d'autre part la location jusqu'à renouvellement de ces mêmes véhicules pour la période du 01 juillet 2022 au 31 décembre 2024,

Vu la notification, le 27 juin 2022, de ce marché à la société PUBLIC LOCATION LONGUE DURÉE (PLLD),

Vu l'opération de restructuration du Titulaire impliquant un transfert des contrats entre ce dernier et la société ARVAL SERVICE LEASE,

Considérant la nécessité de prendre acte de ce transfert qui prendra effet le 1^{er} octobre 2024,

DÉCIDE :

DE SIGNER l'avenant 1 portant transfert du marché n°2022-12 de location longue durée pour les véhicules non remplacés à la société ARVAL SERVICE LEASE,

TRANSMET la présente décision municipale à Monsieur le Sous-Préfet.

La présente décision municipale sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le 10 / 06 / 2024

Le Maire,
Président de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis,
Vice-président du Conseil Départemental du Val d'Oise

Yannick BOËDEC



Publié sur le site internet le 12 JUIN 2024